



Le Centre hospitalier de Guingamp assouplit les règles de visites aux usagers à compter du samedi 11 juillet

Communiqué de presse – 09/07/2020

Nous demandons aux visiteurs de respecter strictement les consignes ci-dessous pour limiter la transmission du virus et protéger les résidents/patients. L'assouplissement en termes de visites à compter du samedi 11 juillet doit s'accompagner d'une vigilance accrue de tous.

La limitation de l'épidémie est l'affaire de tous.

Hôpital :

Visites :

- Sans RDV, 7j / 7j de 14h à 20h
- Sur RDV et autorisation médicale au cas par cas si besoin dans tous les services
- Limitées à 2 personnes maximum sauf dérogation accordée par le médecin
- Limitées dans la durée dans l'intérêt de tous (patients, visiteurs, soignants)

Mineurs :

- Autorisés avec port de masque obligatoire à partir de 11 ans, recommandé si moins de 11 ans et en capacité de le porter et vigilance pour les enfants qui ne sont pas en capacité de le porter concernant les contacts physiques
- Limitation possible en fonction des secteurs (risque d'exposition à des situations difficiles)
- Limitation des mineurs à la fratrie dans le service de Maternité

Eviter :

- Les visites en cas de signes infectieux (fièvre, toux...)
- Les contacts physiques et de s'asseoir sur le lit des patients

Respecter les mesures barrières :

- Lavage des mains
- Port de masque obligatoire, grand public ou chirurgical (non fourni par l'établissement)
- Distanciation physique de 1m minimum

EHPAD-USLD :

Depuis le 24 juin dernier, visites :

- Chaque jour, sans RDV, de 14h00 à 18h00
- Les visites ont lieu seulement en chambre dans un premier temps au sein des résidences, les salons des familles resteront fermés dans un premier temps pour éviter un flux de passage. Il est possible en revanche d'aller dehors dans les parcs et jardins attenants aux résidences avec son proche.
- Limitation à 2 personnes maximum en visite en chambre au même moment, au regard de l'espace de la chambre

Contact presse

Elodie CHAUT

Chargée de communication

www.ch-guingamp.fr

02.96.05.72.86

- L'ouverture plus large des visites à plus de deux personnes peut toujours se faire de manière occasionnelle sur rendez-vous fixé auprès du secrétariat pour l'organisation et la réservation de salles dédiées ou en extérieur dans les jardins si le temps le permet
- Les familles peuvent accompagner leurs proches pour des sorties à l'extérieur à pied à proximité
- Possibilité d'amener des colis
- Possibilités de sorties dans le parc avec le résident /patient
- Mineurs accompagnés d'un adulte : autorisés avec port de masque chirurgical obligatoire et vigilance pour ceux qui ne sont pas en capacité de le porter concernant les contacts physiques avec le résident /patient

Ne pas venir : en cas de signes infectieux ou évocateurs de COVID (fièvre, toux, rhume, diarrhée, perte de goût, perte d'odorat)

Le strict respect des mesures barrières devra continuer à s'appliquer dans cette nouvelle phase, eu égard à la fragilité du public accueilli et aux conditions d'hébergement au sein d'un lieu de vie :

- **Port du masque chirurgical** obligatoire (non fourni par l'établissement) avant l'entrée dans la résidence et jusqu'à la sortie
- **Hygiène des mains** par application de la solution hydro-alcoolique à l'entrée de la résidence et à la sortie de la résidence
- **Maintien de la distanciation physique** de 1m minimum avec les professionnels et les résidents

En EHPAD, le visiteur doit à son arrivée et pour chacune de ses visites, renseigner et signer le registre des visites installé dans le hall d'accueil de chaque résidence. Chaque visiteur s'engage à respecter les principes de la « *charte d'engagement des familles et des proches dans le cadre de l'autorisation des visites sans rendez-vous en période de déconfinement* » qui a été communiquée à tous les proches des résidents, et qui est affichée dans le hall de chaque résidence.

Contact presse

Elodie CHAUT

Chargée de communication

www.ch-guingamp.fr

02.96.05.72.86